

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**  
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 19 février 2020, à compter de 9 h,  
à la salle du Conseil (The Chamber), rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,  
101, promenade CentrepoinTE

**Dossier n° :** D08-02-20/A-00009  
**Propriétaire(s) :** Caivan (Greenbank North) Inc. (en vertu d'un contrat d'achat-vente)  
**Emplacement :** 3713, chemin Borrisokane  
**Quartier :** 21 - Rideau-Goulbourn  
**Description officielle :** partie du lot 9, concession 3 (façade Rideau); partie 1, plan enr. 5R-13403  
**Zonage :** ME2  
**Règlement de zonage :** 2008-250

**OBJET DE LA DEMANDE :**

La propriétaire a présenté des demandes d'autorisation ((D08-01-20/B-00004 et D08-01-20/B-00007) qui, si elles sont approuvées, auront comme effet de créer deux parcelles distinctes. La propriétaire souhaite construire une installation de fabrication industrielle et des bureaux sur une parcelle, et un lotissement résidentiel sur l'autre parcelle, conformément aux plans déposés auprès du Comité. La parcelle qui sera occupée par le bâtiment industriel proposé (partie 1 du plan 4R préliminaire) ne sera pas conforme aux exigences du Règlement de zonage.

**DISPENSE REQUISE :**

Pour aller de l'avant, la propriétaire demande au Comité d'accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage en vue de permettre la réduction de la superficie du lot à 7,79 hectares, alors que le règlement exige une superficie de lot d'au moins 10 hectares.

**LA DEMANDE** indique que la propriété fait actuellement l'objet des demandes d'autorisation précitées en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.